PIERRE BERGÉ
& ASSOCIÉS

ANTOINE GODEAU - FRÉDÉRIC CHAMBRE

BRUXELLES

EILEEN GRAY
QUATRE ŒUVRES

mercredi 17 juin 2009

E

L

E

E

N

G

R

A

Y

EILEEN GRAY

1878-1976

© D.R.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES BRUXELLES
Pierre Bergé & associés

Par le Ministère de l'étude LEROY & Associés
Huissiers de Justice à 1050 Bruxelles.

Door tussenkomst van het kantoor Leroy & Vennoten
Gerechtsdeurwaarders te 1050 Brussel.

Vente / *Veiling*

Arts décoratifs et Design XXe-XXIe siècles
Decoratieve Kunst en Design 20ste-21ste eeuw

Mercredi 17 juin 2009 - 17 heures
Woensdag 17 juni 2009 - 17 uur

SALLE DES BEAUX-ARTS - BRUXELLES

PIERRE BERGÉ
& ASSOCIÉS

PIERRE BERGE & ASSOCIÉS - FRANCE

Pierre Bergé
président

Antoine Godeau - Frédéric Chambre
vice-présidents

12 rue Drouot 75009 Paris - **T.** +33 (0)1 49 49 90 00 - **F.** +33 (0)1 49 49 90 01
numéro d'agrément_2002-128 du 04.04.02

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Fabrice de Sournac
T. + 33 (0)1 49 49 90 29
fdesournac@pba-auctions.com

RELATION PUBLIQUES
PRESSE SPÉCIALISÉE
Nathalie du Breuil
T. + 33 (0)1 49 49 90 08
ndubreuil@pba-auctions.com

CHARGÉE DE PROJETS :
PRESSE / ÉVÈNEMENTS
Marie Le Tallec
T. + 33 (0)1 49 49 90 26
mletallec@pba-auctions.com

DIRECTION ARTISTIQUE
Aurore Blot Lefevre
T. + 33 (0)1 49 49 90 03
ablotlefevre@pba-auctions.com

DÉPARTEMENT
ARCHÉOLOGIE
Daphné Vicaire
T. + 33 (0)1 49 49 90 15
dvicaire@pba-auctions.com

DÉPARTEMENT
LIVRES - MANUSCRITS
Dora Blary
T. + 33 (0)1 49 49 90 11
dblary@pba-auctions.com
Sophie Duvillier - Administratrice
T. + 33 (0)1 49 49 90 10
sduvillier@pba-auctions.com

DÉPARTEMENT JUDAÏCA
Harold Lombard
T. + 32 (0)2 504 80 30
hlombard@pba-auctions.com

DÉPARTEMENT
BIJOUX - HORLOGERIE
Dora Blary
T. + 33 (0)1 49 49 90 11
dblary@pba-auctions.com

DÉPARTEMENT
MEUBLES ET OBJETS D'ART
TABLEAUX - DESSINS ANCIENS
ORIENT ET EXTRÊME-ORIENT
EXPERTISE - INVENTAIRE
Daphné Vicaire
T. + 33 (0)1 49 49 90 15
dvicaire@pba-auctions.com
Chantal Dugénit
T. + 33 (0)1 49 49 90 23
cdugenit@pba-auctions.com

DÉPARTEMENT
ART MODERNE & CONTEMPORAIN
PHOTOGRAPHIES
Wilfrid Vacher
T. + 33 (0)1 49 49 90 16
wvacher@pba-auctions.com
Fabien Béjean
T. + 33 (0)1 49 49 90 32
fbejean@pba-auctions.com
Sophie Duvillier - Administratrice
T. + 33 (0)1 49 49 90 10
sduvillier@pba-auctions.com

DÉPARTEMENT
DESIGN
ART NOUVEAU
ART DÉCORATIF
François Epin
T. + 33 (0)1 49 49 90 13
fepin@pba-auctions.com
Sandor Gutermann
T. + 33 (0)1 49 49 90 33
sgutermann@pba-auctions.com

RÈGLEMENT
Mariana Si Saïd
T. + 33 (0)1 49 49 90 02
F. + 33 (0)1 49 49 90 04
msisaid@pba-auctions.com

ORDRES D'ACHAT
Sylvie Gonnin
T. + 33 (0)1 49 49 90 25
sgonnin@pba-auctions.com

CONSULTANT
Maître Raymond de Nicolay
T. + 33 (0)1 49 49 90 07

PIERRE BERGE & ASSOCIÉS - BELGIQUE

Pierre Bergé
président

Antoine Godeau - Frédéric Chambre
vice-présidents

Grand Sablon 40 Grote Zavel Bruxelles 1000 Brussel
T. + 32 (0)2 504 80 30 **F.** + 32 (0)2 513 21 65

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Fabrice de Sournac
T. + 33 (0)1 49 49 90 29
fdesournac@pba-auctions.com

CHARGÉE DE PROJETS :
PRESSE / ÉVÈNEMENTS
Marie Le Tallec
T. + 33 (0)1 49 49 90 26
mletallec@pba-auctions.com

CHARGÉE DE LA GALERIE
PIERRE BERGE & ASSOCIÉS
Olivia Roussev
T. + 32 (0)2 289 51 07
oroussev@pba-auctions.com

DIRECTION ARTISTIQUE
Aurore Blot Lefevre
T. + 33 (0)1 49 49 90 03
ablotlefevre@pba-auctions.com

DÉPARTEMENT
ART BELGE
sabine Mund
T. + 33 (0)2 504 80 35
smund@pba-auctions.com

DÉPARTEMENT
BIJOUX - HORLOGERIE
Valentine Roelants du Vivier
T. + 32 (0)2 504 80 36
vroelants@pba-auctions.com
Nathalie Dheedene
T. + 32 (0)2 504 80 30
ndheedene@pba-auctions.com

DÉPARTEMENT
LIVRES - MANUSCRITS
Valentine Roelants du Vivier
T. + 32 (0)2 504 80 36
vroelants@pba-auctions.com
Nathalie Dheedene
T. + 32 (0)2 504 80 30
ndheedene@pba-auctions.com

DÉPARTEMENT
MEUBLES ET OBJETS D'ART
TABLEAUX - DESSINS ANCIENS
EXPERTISE - INVENTAIRE
Grégoire Debuire
T. + 32 (0)2 504 80 30
gdebuire@pba-auctions.com
Harold Lombard
T. + 32 (0)2 504 80 30
hlombard@pba-auctions.com

DÉPARTEMENT
ART MODERNE & CONTEMPORAIN
PHOTOGRAPHIES
Wilfrid Vacher
T. + 33 (0)1 49 49 90 16
wvacher@pba-auctions.com
sabine Mund
T. + 32 (0)2 504 80 35
smund@pba-auctions.com

DÉPARTEMENT
ART DÉCORATIF
ART NOUVEAU
DESIGN
Valentine Roelants du Vivier
T. + 32 (0)2 504 80 36
vroelants@pba-auctions.com
Nathalie Dheedene
T. + 32 (0)2 504 80 30
ndheedene@pba-auctions.com

DÉPARTEMENT ARTS PREMIERS
Valentine Roelants du Vivier
T. + 32 (0)2 504 80 36
vroelants@pba-auctions.com
Nathalie Dheedene
T. + 32 (0)2 504 80 30
ndheedene@pba-auctions.com

DÉPARTEMENT JUDAÏCA
Harold Lombard
T. + 32 (0)2 504 80 30
hlombard@pba-auctions.com

SECRÉTARIAT
Marijke Haudenhuyse
T. + 32 (0)2 504 80 31
mhaudenhuyse@pba-auctions.com

TRANSPORTS
Patrick Dehenain
M. + 32 (0) 475 52 15 27

CONSULTANTS
Maître Raymond de Nicolay
T. + 33 (0)1 49 49 90 07
Esther Verhaeghe de Naeyer
T. + 32 (0) 476 283 735
everhaeghe@pba-auctions.com
Miene Gillion
T. + 32 (0)2 504 80 30
M. + 32 (0) 475 22 06 55
mgillion@pba-auctions.com

DEPARTEMENT DESIGN, ART NOUVEAU, ART DECORATIF

BRUXELLES
Valentine Roelants du Vivier
T. + 32 (0)2 504 80 36
vroelants@pba-auctions.com

BRUXELLES
Nathalie Dheedene
T. + 32 (0)2 504 80 30
ndheedene@pba-auctions.com

PARIS
François Epin
T. + 33 (0)1 49 49 90 13
fepin@pba-auctions.com

PARIS
Sandor Gutermann
T. + 33 (0)1 49 49 90 33
sgutermann@pba-auctions.com

RECHERCHES ICONOGRAPHIQUES ET TEXTES
Amélie Sieffert

EXPOSITIONS PUBLIQUES À BRUXELLES
PUBLIEKE TENTOONSTELLING TE BRUSSEL

Grand Sablon 40 Grote Zavel Bruxelles B-1000 Brussel
T. + 32 (0)2 504 80 30 **F.** + 32 (0)2 513 21 65

du vendredi 12 juin au mardi 16 juin de 10 heures à 19 heures
van vrijdag 12 juni tot dinsdag 16 juni van 10 uur tot 19 uur
mercredi 17 juin de 10 heures à 14 heures
woensdag 17 juni van 10 uur tot 14 uur

TÉLÉPHONE PENDANT L'EXPOSITION ET LA VENTE
TELEFOON GEDURENDE DE TENTOONSTELLING EN DE VERKOOP
T. +32 (0)2 504 80 30

CATALOGUE ET RÉSULTATS CONSULTABLES EN LIGNE
CATALOOG EN CONSULTEERBARE RESULTATEN ON LINE
WWW.PBA-AUCTIONS.COM

ENLÈVEMENT DES LOTS
AFHALEN DER LOTEN :

du jeudi 18 juin au vendredi 19 juin de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures
van donderdag 18 juni tot vrijdag 19 juni van 9 uur tot 13 uur en van 14 uur tot 17 uur
et du lundi 22 juin au vendredi 26 juin de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures
en maandag 22 juni tot vrijdag 26 juni van 9 uur tot 13 uur en van 14 uur tot 17 uur

Les lots non retirés après ces dates seront transférés au garde-meuble aux frais des acheteurs
Na deze data zullen de niet afgehaalde loten overgebracht worden naar een meubelbewaarplaats op kosten van de kopers

© D.R.

Pour créer
il faut d'abord remettre en question

Eileen Gray

BIOGRAPHIE

1878	Naissance de Kathleen Eileen Moray, en Irlande, de James Maclaren Smith et Eveleen Pounden.
1901	Entre à la Slade School of Fine Arts de Londres. Prend contact avec D. Charles, et commence à étudier les techniques de la laque.
1902	Arrivée à Paris, en compagnie de ses amies Kathleen Bruce et Jessie Gavin. Etudie le dessin à l'école Colarossi puis à l'académie Julian.
1905	Retourne à Londres, pour s'occuper de sa mère souffrante. Reprend des cours à la Slade School of Fine Arts.
1907	Emménage à Paris, rue Bonaparte. S'entoure du maître laqueur, Seizo Sougawara.
1910	Ouvre un atelier de tissage, rue Visconti. Commence à dessiner des tapis. Création de l'atelier de laque rue Guénegaud.
1913	Expose au Salon des artistes décorateurs. Rencontre Jacques Doucet.
1914	Ambulancière à Paris pendant les premiers mois de la guerre, puis retourne à Londres accompagnée de Seizo Sugawara.
1918	Fin de la guerre, retourne à Paris et rouvre ses ateliers
1919	Commanditée par Madame Mathieu-Lévy, débute l'aménagement de la rue Lota.
1922	Ouvre la Galerie Jean Désert. Expose au Salon d'automne.
1923	Compose « la chambre-boudoir de Monte-Carlo » pour le Salon des artistes décorateurs.
1926	Début de la conception de E.1027.
1927	Débute la construction de E.1027,
1929	Devient membre fondateur de l'UAM (Union des Artistes Modernes).
1930	Ferme la Galerie Jean Désert, et l'atelier rue Guénegaud.
1932	Commence la construction de Castellar « Tempe à Pailla ».
1934	S'installe dans le sud de la France. Démisionne de l'UAM.
1954	Vend la Maison de Castellar.
1970	Quelques-unes de ses œuvres sont inclues dans l'exposition « Modern Chair » à Londres, ainsi que dans des expositions à Vienne et Graz.
1972	Le paravent « le Destin » de la collection Jacques Doucet est vendu à l'hôtel Drouot. Elle est nommée Royal Designer for Industry, par la British Royal Society of Arts.
1976	Eileen Gray meurt à l'âge de quatre-vingt-dix-huit ans.

© D.R.

Eileen Gray

ou le triomphe de la simplicité

© D.R.

L'ARTISTE NOVATEUR EST CELUI QUI EST CAPABLE DE PRODUIRE DES IMAGES ET DES FORMES TRANSFIGURANT LES QUESTIONS MAJEURES DE SON TEMPS, ET PAR LÀ MÊME, RENOUVÉLE LA CRÉATION ARTISTIQUE.

UNE VIE, UNE ŒUVRE
de l'Irlande à Paris

C'est dans la maison familiale de Brownswood à Enniscorthy en Irlande que naît Kathleen Eileen Moray, le 9 août 1878.
Le nom de famille Gray, lui est attribué en 1893 lorsque la mère d'Eileen acquiert le titre de baronne. Benjamine de quatre frères et sœurs, elle passe son enfance entre les résidences familiales d'Irlande et de Londres. Accompagnant à plusieurs reprises son père artiste peintre amateur, en Europe notamment en Suisse et en Italie, voyages à l'origine, sans doute, de son attrait pour la création artistique et le désir de nouveauté.

C'est en 1900, accompagnée de sa mère, qu'elle se rend pour la première fois à Paris lors de l'exposition universelle. Elle tombe en admiration devant cette ville qui par la suite deviendra sa résidence principale. Plus tard elle s'inscrit à la Slade School of Fine Art de Londres, où on lui enseigne le dessin d'après l'antique et nature. Amenée à visiter les musées, elle découvre au Victoria and Albert Museum de Londres l'art de la laque asiatique. Immédiatement séduite par l' aspect transparent, sensuel et mystérieux de ces surfaces elle contacte avec D. Charles, une maison londonienne, où elle apprend cette technique.

Après la mort de son père, en 1902, elle décide de s'installer temporairement à Paris en compagnie de deux de ses amies Kathleen Bruce et Jessie Gavin. Elle s'inscrit à l'atelier Colarossi, rue de la Grande-Chaumiére afin de poursuivre ses études de dessin puis à l'Académie Julian, rue du Dragon préparant à l'Ecole des Beaux-Arts. A la même époque elle suit des cours en Normandie auprès du peintre néo-zélandais, Frances Hodgkin.
En 1905, ayant contracté la typhoïde, elle part quelques mois en convalescence en Algérie où elle découvre l'architecture cubique des pays méditerranéens. A son retour, elle abandonne dessin et peinture au profit de la laque afin de parfaire ses connaissances acquises à Londres.

Elle fait appel au laqueur japonais Seizo Sougawara avec qui elle met au point ses prototypes, n'en oubliant pas pour autant son maître londonien avec qui elle entretient une correspondance durant vingt-cinq années.

Immeuble de la rue Bonaparte où Eileen Gray vit de 1907 à 1976.

En 1907, elle s'installe définitivement à Paris, au numéro 21 de la rue Bonaparte, où elle restera jusqu'à la fin de sa vie.
Elle met au point des projets de tapis dont la production s'effectue dans un atelier aménagé en 1910 rue Visconti.
Personnage d'une extrême timidité, elle fait preuve néanmoins d'une certaine confiance en elle pour participer au Salon des artistes décorateurs de 1913, où elle fait la rencontre de Jacques Doucet. Séduit par son travail, il lui achètera, entre autres quelques jours plus tard, le paravent « Le Destin ».
Malheureusement l'année suivante la France entre en guerre. En tant que jeune femme combattante et par amour de la France elle s'engage dans l'armée française comme ambulancière. Six mois plus tard, jugeant le nombre de médecins et ambulanciers assez nombreux, elle retourne à Londres et continue ses recherches en compagnie de Sougawara. Miss Gray ouvre alors un atelier près de Cheyne Walk dans le quartier de Chelsea qui ne lui réserve pas un accueil très favorable. Son travail étant trop en marge de ses contemporains, elle ne vend que des créations dites « classiques » qui ne reflètent en rien l'aspect précurseur de son art.

L'armistice signée elle revient à Paris et commence à réaliser des meubles et tapis pour la galerie qu'elle souhaite créer. Ses besoins et projets devenant de plus en plus importants, elle crée sa propre unité de production en ouvrant un atelier rue Guénégaud afin d'y réaliser ses panneaux en bois laqué. Elle s'entoure d'artisans dont le spécialiste japonais Inagaki à qui elle confie une grande partie de l'exécution de ses laques.

© D.R.

© D.R.

Galerie Jean Désert, 217 rue du Faubourg Saint-Honoré, Paris, 1922.

Les années 20, marquent un tournant important dans sa carrière. Elle reçoit sa première commande : la rénovation et l'aménagement de l'appartement de Madame Mathieu-Lévy, rue Lota. Elle a ainsi la possibilité de créer un environnement complet reflétant au mieux son goût et son avant-gardisme. Elle a, entre autres, l'idée de recouvrir les murs de laque noire afin d'attribuer à ce lieu une tonalité exotique où se mêlent meubles en laque et objets d'art tribal. Avant même que l'appartement soit fini, elle inaugure au 217 de la rue Faubourg Saint-Honoré, sa propre galerie qu'elle nomme Jean Désert. Ses réalisations, les tapis d'Evelyn Wild, ou encore les sculptures de Chana Orloff sont présentés dans un décor minimaliste composé d'un escalier marqué par l'emboîtement de trois blocs de béton, de deux paravents à cinq panneaux en laque noir et d'une cloison courbe à l'entrée. Se détachent ainsi les éléments des murs blancs et constituent en eux-mêmes l'aménagement. La galerie est sur deux niveaux : le magasin au rez-de-chaussée, l'atelier au sous-sol. Evelyn Wild, qu'elle expose, lui conseille l'importation d'Angleterre de métiers à tisser, elle fait également appel à un tisserand afin de former ses ouvrières.

Il semble important de préciser que cette galerie sert de « vitrine » à Eileen Gray, car elle travaille essentiellement dans l'atelier à la réalisation de meubles laqués tandis que celui de la rue Visconti se charge des tapis et des tentures.

© D.R.

Carte de visite de la Galerie Jean Désert.

Prenant conscience de l'importance de faire connaître sa galerie, elle participe au Salon d'automne de 1922 où elle expose : un paravent, une commode, et des tentures.
Dix ans après sa première exposition, elle renouvelle l'expérience au Salon des artistes décorateurs de 1923. Elle conçoit alors un projet ambitieux, qu'elle nomme « chambre-boudoir pour Monte-Carlo ». La composition placée dans un grand motif constitué de quatre panneaux laqués rouge et blanc qu'encadrent deux paravents en briques blanches, s'articule autour d'un divan couvert de coussins et d'une jetée de fourrure, d'un guéridon bas au plateau circulaire placé à ses côtés. A droite est exposé un bureau en laque noir aux poignées sculptées d'ivoire par Inagaki, devant lequel se trouve une banquette rouge et noire. Cette installation témoigne de son intérêt majeur pour l'aménagement des pièces d'une maison. Elle y allie le luxe, l'austérité et la sensualité comme dans son travail de la rue Lota.
Cependant, cette artiste toujours en marge n'obtint pas un accord favorable de la critique, qui se tourne en dérision son travail.

En effet, elle ne se réfère à aucun des artistes décorateurs français en vogue à cette époque, et s'émancipe du conformisme de l'Art Déco. L'architecte Jacobus J. P Oud lui envoie une carte postale témoignant de son intérêt pour son travail. Cette marque d'attention accroît son envie de s'orienter vers une autre direction : celle de l'architecture.

En 1930, elle ferme la galerie Jean Désert qui ne connu jamais le succès escompté. Elle abandonne également son atelier rue Guénégaud, déménage son atelier de tissage à Vézelay et ses tisseuses s'installent dans la maison d'amis de Badovici. Elle a des projets de plus grande envergure et la clientèle de sa boutique ne l'incita en rien à poursuivre son travail de galeriste: « Les gens n'entraient pas. Ils trouvaient ce que je faisais inquiétant, c'est drôle, n'est-ce pas ?
Le public d'alors se montrait très indifférent aux créations contemporaines. Aussi ai-je préféré fermer ma boutique. »

© Courtesy Archives Gilles Peyroulet, Paris

Roquebrune, E.1027, vue depuis mer.

Depuis les années 1923-24, elle témoigne une affection pour les architectes hollandais. Affection réciproque puisqu'en en juillet 1923, Van Ravesteyn dans un article publié à la revue Bouwkundig Weekblad affirme trouver en Eileen Gray une part de lui-même la définissant comme son âme sœur. En juin 1924, dans une revue périodique consacrée à son travail, Jean Badovici qui écrit : « Si elle avait eu une science architecturale plus sûre et plus précise, si elle s'abandonnait un peu moins à son instinct créateur. Eileen Gray serait certainement l'artiste la plus expressive de notre temps ».
Elle connaissait déjà Badovici, mais c'est à partir de cette date qu'ils commencèrent à se côtoyer, éprouvant une sympathie l'un envers l'autre.

L'œuvre d'Eileen Gray s'articule dans un contexte sociologique, son travail est celui de l'expérimentation de la vie « L'art de l'ingénieur ne suffit pas, il doit au moins être guidé par les besoins humains [...] Une maison n'est pas une machine à habiter. C'est la coquille de l'homme, son extension, sa retraite, son émanation spirituelle. Non seulement son harmonie visuelle mais son organisation toute entière, tous les termes de l'œuvre, se combinent pour la rendre humaine au sens le plus profond ».. Il s'adapte aux activités de l'homme tout au long de sa journée.

Badovici l'encourage dans la voie de l'architecture, il l'incite à mettre en forme ses projets et à élargir ses bases conceptuelles.
Pour la première fois elle va créer un lieu propice à son art tant dans son extériorité que dans son intériorité. De 1924 à 1929 elle se consacre à la maison E-1027, à Roquebrune. Badovici fut à la fois son collaborateur et son professeur. Le nom de cette maison témoigne de leur osmose : c'est le E d'Eileen, le 10 correspond à la dixième lettre de l'alphabet soit le J, le 2 Badovici quant au nombre 27 il correspond au G de Gray. E-1027 fut un triomphe, elle avait réussi à manier la fonctionnalité à l'esthétique dans un tout harmonieux.
La réalisation de ce projet s'ajoutant à la fermeture de la Galerie « Jean Désert », marque un tournant dans la carrière de l'artiste.
Par la suite elle poursuivit ses expériences dans l'architecture et le mobilier dans un esprit plus orienté vers le modernisme.

Entre 1930 et 1931, toujours au côté de Badovici elle entreprend l'aménagement du studio de la rue Chateaubriand, qu'elle présente à la deuxième exposition annuelle de l'UAM (Union des artistes modernes dont elle fait partie). Elle joue le jeu de la profondeur avec des placards couverts de miroirs et feutre l'atmosphère en utilisant fourrures et étoffes. La construction d'une seconde maison s'offre à elle en 1932, prés de Menton à Castellar « Tempe à Pailla ». On retrouve nombre de points communs avec E-1027, dans la linéarité des formes et le dépouillement des surfaces. Parallèlement, elle entreprend des projets plus ambitieux encore : elle dessine les plans de la « maison pour deux sculpteurs ». Les archives nous font supposer qu'il s'agissait d'une commande mais nous ne pouvons en rien l'affirmer.

© Courtesy Archives Gilles Peyroulet, Paris

© Courtesy Archives Gilles Peyroulet, Paris

Séjour de Castellar « Tempe à Pailla ».

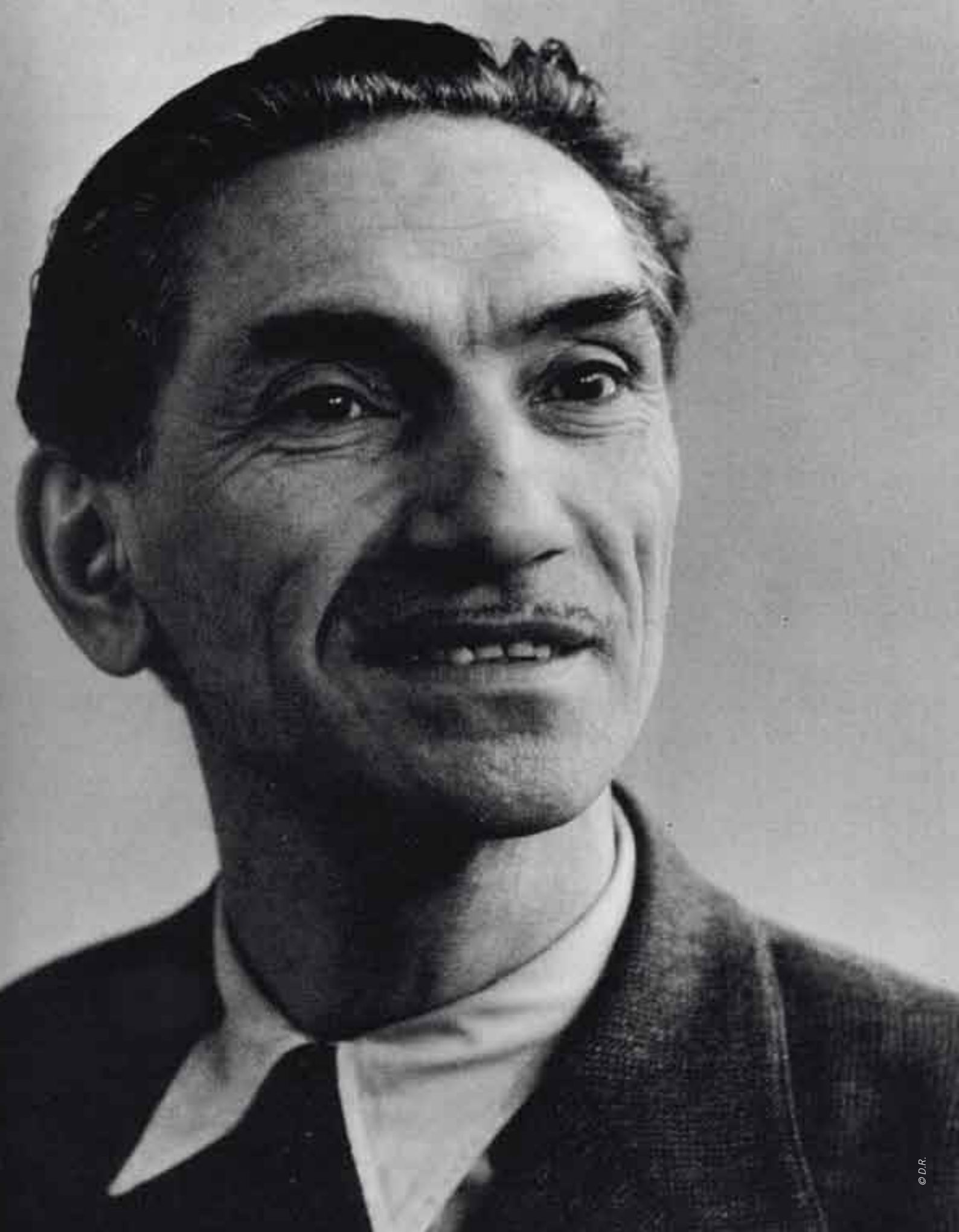

© D.R.

« L'art d'Eileen Gray se situe au cœur du mouvement moderne, elle a compris que notre temps apportait, avec de nouvelles formes de vie, la nécessité de nouvelles façons de sentir que la formidable importance de la mécanique ne pouvait pas ne pas transformer la sensibilité humaine. Et toute son œuvre tend à traduire l'élan lyrique, l'enthousiasme, la puissance de la nouvelle civilisation des âmes qu'elle forge peu à peu. La beauté de son œuvre... provient d'un élan lyrique d'origine, qui donne à ses objets une unité profonde. Cette unité systématique vers laquelle convergent toutes les lignes et à laquelle tendent toutes les valeurs donne aux créations d'Eileen Gray une signification architectonique unique. Les meubles, les tentures, l'atmosphère générale, apparaissent comme les composantes d'une âme, celles de l'habitant et les formes extérieures correspondent à son propre rythme ».

Jean Badovici

Nous sommes en 1933, année au cours de laquelle elle participe au Salon des artistes décorateurs ainsi qu'au Salon d'automne ; ce seront ces dernières participations officielles.
En 1936, c'est l'avènement du Front Populaire, elle y voit des possibilités nouvelles. Elle conçoit alors le projet de « Centre de Vacances, qui sera présenté en 1937 dans le Pavillon des Temps Nouveaux.

Aux alentours de 1938, lorsque Menton fut occupé par les Italiens, elle emménage à St-Tropez. En 1940, son appartement est totalement détruit, elle déménage alors place des Remparts. L'année suivante c'est à Lourmarin qu'elle trouve refuge dans un château accueillant de nombreux artistes pendant la guerre, les Allemands la soupçonnant d'être une espionne étrangère.

La guerre finie elle retrouve Castellar saccagé, et crée de ce fait un nouvel ensemble de meubles témoignant de la production de cette époque. Parallèlement elle conçoit deux projets de théâtre, mais la scénographie comme le note Peter Adam dans sa biographie, n'a fait qu'être une source d'inspiration pour son architecture, « Pour elle, le théâtre n'a jamais semblé être l'artifice qui convenait ». A l'instar des plus grands dramaturges et scénographes qui tendent vers une exploitation maximale de l'espace et de la symbolisation du lieu, Eileen Gray met en application cette nouvelle approche au sein de ses créations.

En 1955, nombreuses de ses oeuvres architecturales et conception de meubles sont publiés dans le catalogue « 25 années de l'UAM », elle signe « architecte » marquant ainsi qu'elle ne se considère plus comme une décoratrice. Handicapée par sa vue de plus en plus faible elle décide de vendre Castellar et s'isole dans une grange près de Saint-Tropez. A soixante-dix-sept ans, elle conçoit tout l'aménagement de ce lieu en utilisant les matériaux qu'elle affectionne. Malgré son habileté manuelle réduite, elle passera encore de nombreuses heures dans son atelier, et ce jusqu'à sa mort, à concevoir des esquisses notamment pour les étudiants des beaux-arts.

© D.R.

© D.R.

AUX PRÉMICES DE SON ART
de la laque à l'architecture

Au cœur de la capitale, où les rues deviennent le théâtre d'une vie nouvelle, où les formes artistiques les plus diverses émergent, deux éléments culturels vont attirer l'attention : la création de « Schérazade » par les Ballets Russes et l'exposition des Wiener Werkstätten de Munich au Salon d'automne de 1910. L'aspect sensuel des Ballets et la volonté de création de produits de consommation de masse des Munichois bouleversent les arts décoratifs. Toujours à distance des controverses idéologiques parisiennes, elle est néanmoins plongée au cœur du tournant que prennent les diverses formes d'art. A contrario, elle s'imprègne de ce tournant pour mieux le distancier, révélant ainsi dans son œuvre un non-engagement par rapport aux valeurs préconisées à cette époque.
Il semble plus « facile » ou en tout cas légitime pour Eileen Gray de s'émanciper de ses contemporains. Etrangère et financièrement indépendante, elle suit sa propre voie et offre ainsi à l'Art Déco une destinée nouvelle.
Elle contribue essentiellement au discours moderne par l'aspect tactile, sensuel, et théâtral provenant de son désir d'intégrer ses créations dans un univers spatial déterminé. Les objets font corps avec l'espace par le biais des formes, des couleurs et des textures.

Sougawara dans l'atelier rue Guénegaud, photographié par Eileen Gray

La laque apparaît comme une évidence dans la démarche d'Eileen Gray, la transparence se mélangeant à une « douceur d'austérité », le simple « luxe » laisse place au « beau ».
Son art n'aura de cesse de s'appuyer sur une conception sociologique, économique et philosophique de l'individu.
Un art nouveau pour un homme nouveau. Une sensibilité nouvelle pour une contemporanéité en mouvement.
Tout au long de son évolution, son travail conservera comme *idée régulatrice* : le désir d'intégrer une part de sensualité (sans omettre l'interaction du corps) dans un ensemble en harmonie.

Le travail de la laque requiert l'utilisation d'une résine extrêmement toxique nécessitant beaucoup de précautions. Outre la complexité technique et exigeante de ce mode de travail, le contact prolongé avec la résine provoque souvent des irritations dont souffre Eileen Gray.
La laque est issue d'une variété d'arbre d'Extrême-Orient, le Rhus vernicifera que l'on trouve en Chine et au Japon. Une fois exposée à l'oxygène, celle-ci forme une surface dure, solide et résistante aux chocs. La résine liquide est mélangée à de la poudre de pierre puis appliquée en couches fines sur une base de bois préalablement polie, entoilée de soie fine et enduite de gomme de riz. Ainsi peuvent commencer l'application des vingtaine de couches de laque nécessaires au résultat escompté. Chaque couche doit sécher dans une pièce à l'abri de la moindre poussière pendant quelques jours, puis poncée à nouveau pour recevoir la couche suivante. Ce n'est que dans les dernières étapes que les couleurs sont introduites par des pigments de noir, marron ou fauve.
Sans cesse à la recherche de nouveauté, elle essaye diverses couleurs et textures comme les tonalités de bleu-nuit et de noir tirant sur le vert. Elle pratique l'incrustation de particules d'or ou d'argent (maki-e), de plaques de métal (hyomon), de feuilles d'or (chinkin), de coquilles d'œuf ou de nacre (raden), ainsi que la technique de laque arrachée pour laquelle la résine est grattée ou soulevée. Forte de son imagination, elle expérimente l'application de sable et de graviers sur des paravents, ainsi que le papier à cigarette.

A Londres, elle s'entoure de D.Charles, une maison située au cœur de Soho, spécialisée dans la restauration de mobilier et de paravents en laque. Arrivée à Paris, elle souhaite élargir ses connaissances et mettre en application son savoir. Elle fait appel à Seizo Sougawara maître laqueur japonais venu en France avec la délégation japonaise à l'Exposition universelle de 1900. Elle débute rue Bonaparte puis ouvre un atelier pour Sougawara, Evelyn Wyld et elle-même. Tandis que les artisans japonais travaillaient sur des bateaux en mer afin d'obtenir les conditions d'humidité nécessaires, Eileen Gray reconstitue cet environnement dans sa salle de bain (au début tout du moins).
L'habileté de son geste, fait d'elle une artiste digne des plus grands maîtres laqueurs asiatiques. Elle obtint pour la majeure partie de ses œuvres, une surface lisse et unifiée passant ainsi du statut d'élève à celui de professionnel très rapidement. Après avoir constitué les plans de ses projets, c'est dans les plus grandes ébénisteries que les meubles étaient réalisés. A l'image de ses études de dessins, l'on y retrouve des formes allégoriques, symboliques et purement abstraites traitant bien souvent de la mythologie et de l'Antique.
Elle exploite le matériau en son maximum, jouant des extrêmes et des contrastes, elle fait des contraintes sa force, et toute la richesse de son art. Toutes ses créations nouvelles s'intègrent dans une suite logique, son art découle de ses connaissances pour tendre vers quelque chose de toujours plus riche, plus novateur. Elle crée simplement, sans recherche particulière, mais n'aura de cesse de trouver l'idée originale, qui plus tard sera exploitée par tant d'autres.

© Courtesy Archives Gilles Peyroulet, Paris

LES LAQUES DE MISS EILEEN GRAY

ENUE de cette île septentrionale, où la recherche continuelle d'autre chose confine à l'impossible, Eileen Gray ne peut vivre et imaginer que le long des quais historiques de la Seine.

Le mystère des laques, et le lent travail des résines, montant des profondeurs de la matière pour se figer en nappe luisante, la fascinèrent.

Elle fut la toute première à rechercher le procédé de la laque et à le trouver. Elle composa des paravents, surfaces planes qui satisfont un goût de glaces sombres.

L'imagerie chinoise est remplacée par des compositions personnelles ; et une autre matière, vient incruster ces paravents de fantasmagories légères. On voit un jeune magicien nu tenant une fleur de lotus ; un continent neigeux qui effiloche ses échancrures le long des feuilles du paravent, où le poudroiement d'une voie lactée, qui est en nacre, est jeté sur la matité des feuilles.

Après ces essais de laques qui sont des succès, l'artiste ne veut pas se laisser enfermer dans sa propre formule. Son imagination continue à s'exercer, et elle revêt de la précieuse matière, des tables dont elle crée les formes, aussi éloignées du bureau Louis XV bardé de bronze que de la table chinoise aux arêtes monotones. Car elle possède enfin le secret des bois, la beauté de la matière et le volume désirable des meubles.

Elle rêve alors cette chose difficile de faire des ensembles d'une cohésion parfaite, réunissant au dessin de lignes renouvelées, une palette où se jouent les tons fauves et nocturnes. Elle veut créer des intérieurs conformes à nos existences, aux proportions de nos chambres et aux aspirations de notre sensibilité. Le plus difficile est peut-être d'enlever ces inutiles ornements, laideurs consacrées, qui gaufrent les murailles, les corniches, les plafonds. Son sens artistique est heurté à la pensée que les objets qu'elle a inventés seront, au gré des acheteurs, flanqués dans on ne sait quelles chambres, afin que le propriétaire puisse dire avec orgueil : " Vous voyez, j'aime aussi le moderne ".

Mais, devant cette réalisation, des difficultés insurmontables se dressent.

Puis les architectures, encore routinières ou indécises, entravent le travail du décorateur. Cette mésentente provoque quelque chose de tellement hirsute que, désappointé, l'ameublement actuel se réfugie dans l'éternelle copie de

© Courtesy Archives Gilles Peyroulet, Paris

l'ancien. Si, à toute force, il veut y échapper, il ne trouve d'autre issue que la redite des commodités compliquées des chambres d'hôtel, et nous en avons assez des Waring, Gillow, et des Maple.

Avec une obstination rare, un travail considérable, Eileen Gray cherche à retrouver dans l'espace les proportions qui existent dans son imagination. Sans tenir compte du déchet matériel, de la fatigue physique, des dépenses, elle rejette, recommence, et ne s'arrête qu'après avoir trouvé la ligne idéale et l'ensemble absolu qui brusquement satisfont notre esprit par des lois qui ne peuvent se démontrer qu'après leur mise au jour.

Miss Gray veut créer la chambre toute entière depuis les rideaux, les tentures, les tapis, les étoffes jusqu'aux éclairages, pour former un ensemble beau comme un poème.

Il n'y a aucun rappel géographique dans les appartements qu'elle compose : Ce coussin n'est pas persan, ce divan n'est pas turc, ce plafond n'est pas vénitien, cette cheminée n'est pas anglaise, et cette bibliothèque n'est pas nègre. Là gît le génie de l'artiste, qui sait assouplir la nature en lui demandant, avec le concours de matières inusitées, une harmonie différente.

Eileen Gray a compris qu'un ameublement doit se faire avec de la géométrie et des symboles. Rien n'est plus offensant pour l'esprit que la vision perpétuelle et obligatoire d'une imitation ornementale directe, qu'elle soit empruntée à la faune ou à la flore. Cela trouble notre esprit au lieu de l'apaiser et fatigue nos sens. Les artistes de jadis qui employèrent la feuille d'acanthe, la feuille de chêne et la feuille de chou, le savaient.

L'être humain dépérit sans un renouvellement et chaque génération a besoin d'un stimulant particulier. Depuis trop longtemps nous étouffons dans de fausses dorures et de fades clartés. Nous ne pouvons plus nous ranger sous la houlette des bergers Louis XV piteusement remplacés par les vermicelles et les algues de certaines tentatives fanées. Les murs crépis à la chaux sont également insuffisants. Les espaces moyens des appartements moyens doivent nous entourer de lignes et de rayons conformes à notre singulière vie intérieure.

D'après ces éléments, Eileen Gray a créé un art satisfaisant et particulier.

Elle ajoute le voluptueux sens tactile dans l'agencement de ses mobiliers, dont elle a banni la dorure rugueuse et le marbre froid, et la douceur de ses bois et de ses laques continue l'impression soyeuse des étoffes et des reflets.

Certaines pièces d'appartements qu'elle décora offrent de larges plans d'une matière neuve où l'ardoise semble être fondue à la laque, et où courent des zébrures rappelant à la fois des orbes stellaires et des ailes d'avion reliées par des lignes empruntées à la géométrie. Dans un étroit boudoir, on a la perception de l'espace : le plafond, arrondi en voûte et teinté de bleu nocturne, est parsemé de petites lueurs électriques.

De ce dépouillement sort quelque chose de semblable à l'apaisante et vibrante lumière qui hantait les veilles des pâtres chaldéens.

E. de CLERMONT-TONNERRE.

© Courtesy Archives Gilles Peyroulet, Paris

A Paris en ce moment, une artiste crée des laques qui suscitent beaucoup d'intérêt chez les mondains, toujours parmi les premières à sanctionner la nouveauté, aussi bien parmi leurs semblables que dans l'art ou le théâtre. Lorsque Miss Gray a exposé ses premiers travaux réalisés dans ce médium si difficile, la société parisienne élégante a regardé, en a parlé, puis les a adopté avec frénésie. C'était nouveau, vraiment novateur et tellement, tellement cher. Et ainsi, en une nuit, les pièces en laque faisait rage

Harper's Bazar

« Lacquer Walls and furniture Displace Old Gods in Paris and London » septembre 1920 p.130.

© Courtesy Archives Gilles Peyroulet, Paris

« LA RESSEMBLANCE N'A PLUS D'IMPORTANCE [...] TOUT EST SACRIFIÉ PAR L'ARTISTE À LA COMPOSITION DE SA PEINTURE. ON EN VIENT AINSI À UN ART ENTIÈREMENT NOUVEAU, QUI SERA LA PEINTURE TELLE QU'ON LA CONCEVAIT NAGUÈRE CE QUE LA MUSIQUE EST À LA LITTÉRATURE. CE SERA UNE SORTE DE PEINTURE PURE, EXACTEMENT COMME LA MUSIQUE EST UNE SORTE DE LITTÉRATURE PURE. » Guillaume Appolinaire

Jacques Doucet

LA RENCONTRE
avec Jacques Doucet

Jacques Doucet, le premier couturier de son époque était un mécène important et un grand amateur d'art. Sa passion le mène vers le genre nouveau, et son goût lui permet d'être considéré comme l'esthète en marge, le plaçant au centre des activités artistiques en fusion. Il fit de la collection d'art une aventure.
Il s'oriente vers l'Art Déco après avoir mis en vente sa propre collection d'objets et de meubles du XVIIIe siècle en 1912. C'est au Salon d'automne qu'il découvre pour la première fois le travail d'Eileen Gray, dont il admire le travail sur différents panneaux comme « Om Mani Padme Hum ».
Il se rend par la suite dans son atelier rue Bonaparte, où il achète un paravent intitulé « Le Destin », ce sont des panneaux d'un rouge profond incisés de traits d'étain décrivant une scène allégorique comprenant au verso un motif des plus abstraits, mettant en scène des personnages solitaires et longilignes.
Nous retrouvons deux sources d'inspiration dans ce travail : premièrement le tracé du dessin issu de ses études à la Slade School of fine art deuxièmement la dynamique expressive de Léon Bakst dans les Ballets Russes. Son art prend alors une nouvelle direction : celle de l'abstraction. Elle découle entre autres de la lecture « Du spirituel à l'art » de Wassily Kandinsky, théorie où la peinture doit s'apparenter à la musique et trouver en elle les formes abstraites conduisant à un « Art Pur ».
Ce qui se produit en peinture, elle le transfigure dans ses créations, elle s'inspire des démarches de l'art abstrait qui tendent vers une nouvelle manière de « représenter », en ce sens, de « non-représentation ».

« Le Destin » sera un des succès majeurs de la jeune artiste, Doucet insistera pour qu'elle signe et date l'œuvre. Aujourd'hui elle demeure une des seules créations en laque portant son nom. Sensible à son travail, il acquiert d'autres œuvres d'Eileen Gray qui trouvent leur place dans son appartement de la rue du Bois. Nous pouvions y voir un guéridon rond, des cadres laqués destinés à des tableaux de Van Gogh, ainsi que trois tables dont la plus célèbre « la table Lotus ». Cette oeuvre reprend le motif de son panneau de 1913 : les tiges de lotus servent de pieds pour s'épanouir en forme de fleurs, le blanc et le vert foncé de la laque caractérisent les contrastes, des cordons de soie verte passent à travers quatre anneaux finissant par des boules d'ambre et de glands.

Pierre-Emile Legrain, qui réalisa avec Paul Iribe l'aménagement de l'appartement de Jacques Doucet, présentera Eileen Gray à son médecin Pierre Meyer et à Jeanne Tachard fondatrice de la boutique de Suzanne Talbot (Madame Mathieu-Lévy à la ville) pour qui bientôt elle concevra l'aménagement de son appartement.

© D.R.

© D.R.

Cabinet oriental de Jacques Doucet, comprenant « la table Lotus ».

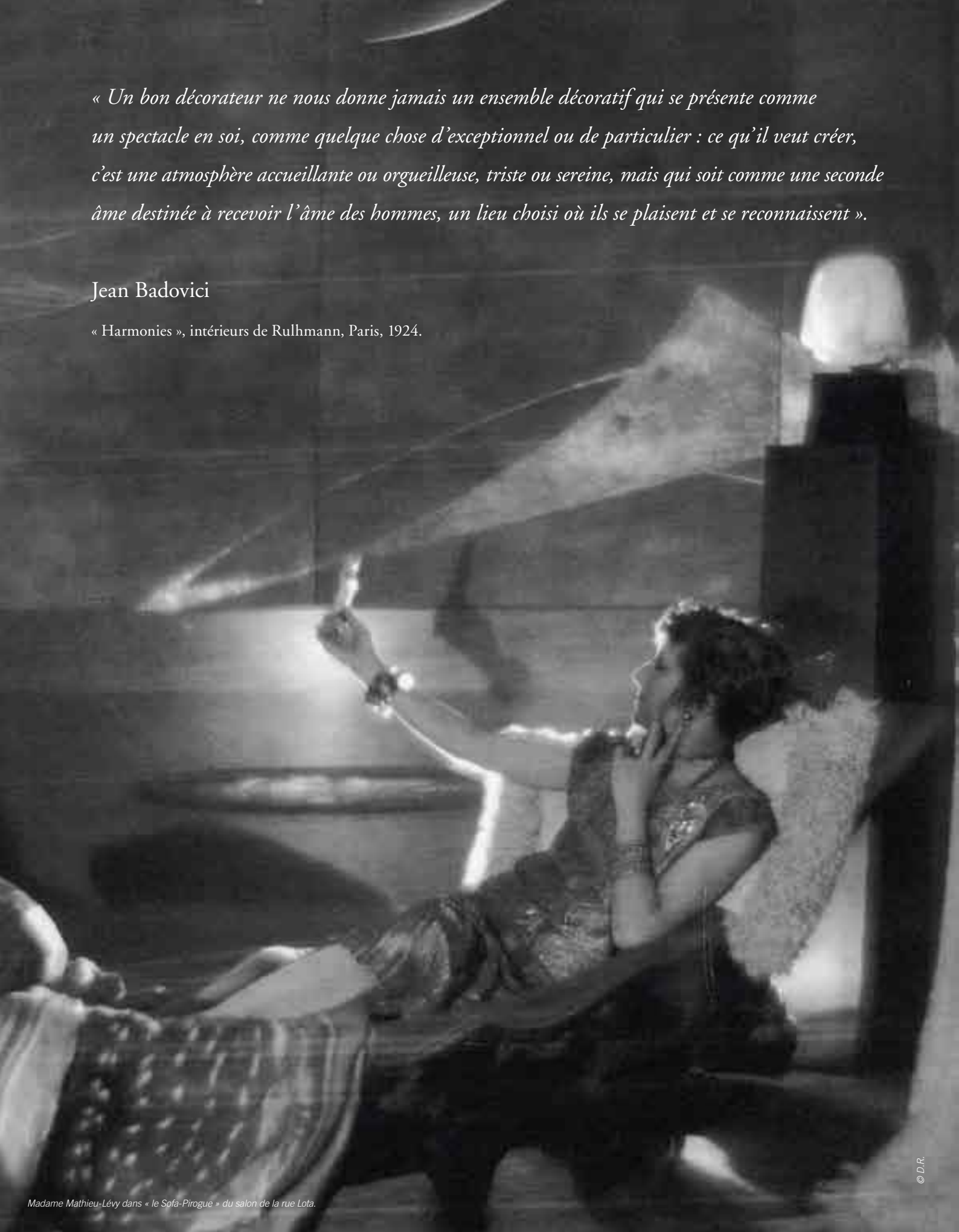

« Un bon décorateur ne nous donne jamais un ensemble décoratif qui se présente comme un spectacle en soi, comme quelque chose d'exceptionnel ou de particulier : ce qu'il veut créer, c'est une atmosphère accueillante ou orgueilleuse, triste ou sereine, mais qui soit comme une seconde âme destinée à recevoir l'âme des hommes, un lieu choisi où ils se plaisent et se reconnaissent ».

Jean Badovici

« Harmonies », intérieurs de Rulhmann, Paris, 1924.

© D.R.

Madame Mathieu-Lévy dans « le Sofa-Pirogue » du salon de la rue Lota.

LE TOURNANT
Les Années 20

Après la guerre Eileen Gray retrouve un Paris différent. Guillaume Apollinaire est mort, Georges Braque blessé, Pablo Picasso et Henri Matisse ont quitté la capitale. C'est le début d'une période nouvelle où quelques-uns profitent d'une ascension jusqu'alors inespérée. Les désirs sont nouveaux en adéquation avec un style de vie différent. On se débarrasse des meubles avec lesquels on vit depuis des siècles, et l'on fait appel à des décorateurs.

C'est dans ce nouvel esprit que Madame Mathieu-Lévy passe commande auprès d'Eileen Gray. Il s'agit de son premier travail commandité, celui de la rénovation et de l'aménagement d'un appartement rue Lota. L'ampleur du travail nécessite l'ouverture d'un second atelier qu'elle installe rue Guénégaud.

Ainsi de 1920 à 1922, elle se consacre à la création d'un espace nouveau comprenant des œuvres au caractère original. Son travail s'effectue dans la plus grande liberté, laissant place à un ensemble des plus poétiques et inventifs. Le caractère précieux et digne d'originalité réside, nous en conviendrions dans l'harmonisation de cet aménagement.
Les murs sont recouverts de panneaux de laque noir, dans laquelle viennent s'intégrer quelques pointes d'argent, ce qui confère à la pièce un aspect mystérieux et intimiste. L'ensemble comprend principalement le « sofa-pirogue », objet inspiré de l'art tribal, c'est un sofa « original » laqué brun où l'on retrouve l'utilisation de la technique de la laque arrachée. Le « fauteuil-serpent » offre un caractère sensuel dans la maîtrise des formes, les accoudoirs « serpents » s'élancent dans une ronde aux allures chamaniques. Nous retrouvons un modèle similaire de la bibliothèque que nous vous présentons ici, en laque brun foncé, composée de trois compartiments aménagés de deux étagères réglables ainsi qu'un modèle de table semblable, au plateau rectangulaire, dont la ceinture est sculptée par les effets de la laque dans une ligne sinueuse. Les luminaires se composent de matériaux chacun des plus excentriques comme le parchemin ou la coquille d'œuf, tandis que les sols sont recouverts de tapis reprenant dans leurs dessins les formes abstraites et géométriques déjà exploitées dans ses panneaux.

La maîtrise parfaite de son geste offre à cet appartement une esthétique de l'harmonie. Le choix des couleurs attribué aux objets et aux murs apporte une sensualité à l'ensemble, qui plus est, les surfaces reflètent une lumière obtenue seulement par la brillance et la transparence de la laque. L'imagination est suscitée dans un espace utilisé et exploité de façon particulière, par cette maîtrise des hauteurs et de la profondeur. Les lignes et les courbes produisent une sensualité et un exotisme, conférant à Eileen Gray le titre de pionnière dans ce style.

Amélie Sieffert

LE FUTUR PROJETTE DE LA LUMIÈRE

LE PASSÉ DE L'OMBRE SEULEMENT

Eileen Gray

Eileen Gray

Quatre œuvres majeures

PROVENANT D'UNE COLLECTION PRIVÉE FRANÇAISE

CES ŒUVRES FURENT ACQUISES PAR LA FAMILLE DE L'ACTUEL PROPRIÉTAIRE À LA FIN DES ANNÉES 1920 ET CONSERVÉES DEPUIS DANS LA DESCENDANCE FAMILIALE.

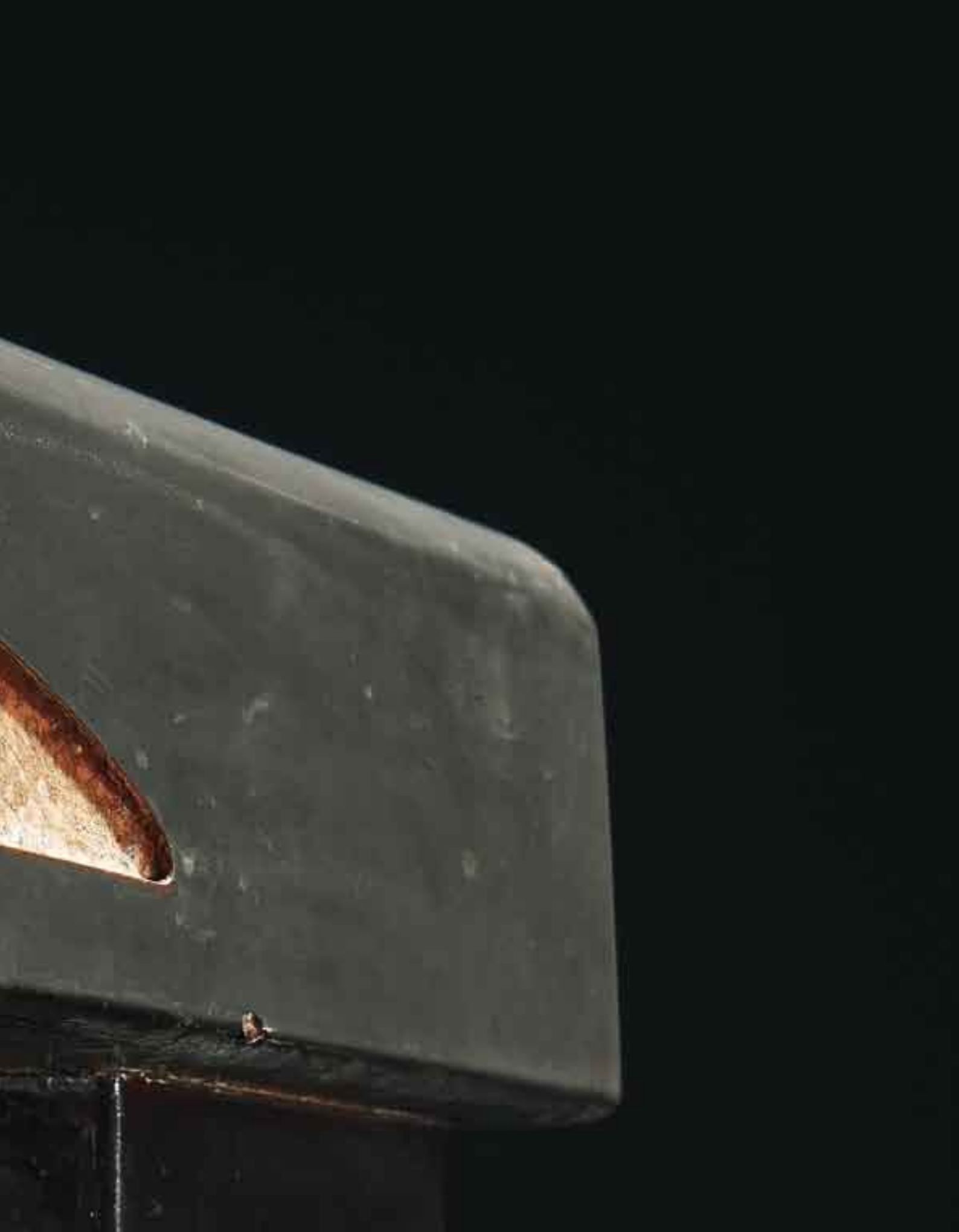

Détail du salon de la rue Lota.

Dans cette œuvre, l'art de la maîtrise des proportions et le choix délicat des matériaux et des couleurs atteignent leur paroxysme.
Cette table laisse supposer une longueur infinie qui n'en est pas, tandis que l'allure imposante fait place à une légèreté insoupçonnée.
Cette création nécessite une attention particulière et ne cesse de nous surprendre. Les formes sculptées dans la ceinture ont cette couleur qui s'apparente au métal. La subtilité d'Eileen Gray réside dans ce subterfuge, où la matière au toucher révèle tout autre chose : le sabi et la laque arrachée.
Ici, nous prenons conscience du génie inventif de l'artiste, elle s'approprie les techniques pour mieux les détourner et les utiliser là où on ne les attend pas.
Les piétements se composent, et ce dans une harmonie parfaite, des différentes formes propres au cubisme. Elle exploite le carré dans les chapiteaux, le cercle dans le cylindre structurant le pied, le tout finissant sur un décrochement aux allures anguleuses.
Ainsi s'imbriquent les formes les plus diverses dans un ensemble quasi magique. La technique de l'artiste confère à cette œuvre une austérité élégante, sans ornementation inutile, mais où le souci du détail apporte une sensualité indicible.
A la différence du modèle similaire conçut pour l'appartement de Madame Mathieu-Lévy le caractère, ici, abstrait des formes nous laisse supposer qu'il s'agit d'une œuvre antérieure.

© Courtesy Archives Gilles Peyroulet, Paris

270

EILEEN GRAY (1878 - 1976)
Table / Console
Vers 1917-1918

Laque d'origine

Plateau de forme rectangulaire en laque noir à pans arrondis, base du plateau à structure vertébrale aux entrelacs de forme géométrique.
Ceinture sculptée de décors abstraits en laque arrachée sur fond de Sabi, reposant sur quatre pieds cylindriques en forme de deux demi colonnes acollées, dont une en laque arrachée sur fond de Sabi, présentant à la base un décrochement de forme sabot.

H_72,5 cm L_189,7 cm P_65 cm

2 500 000 / 3 500 000 €

Il sera remis à l'acquéreur un passeport de libre circulation délivré par la Direction des Musées de France.

Provenance : Collection Privée, France
Acquis par la famille de l'actuel propriétaire à la fin des années 1920.

Bibliographie :
- "Eileen Gray", J. Badovici / J. Wils, Wendingen n° 6, Amsterdam, 1924.
- "Eileen Gray Architect / Designer", Peter Adam, Éditions Abrams, New York 1987, modèle similaire reproduit p.98.
- "Eileen Gray", Caroline Constant, Éditions Phaidon, Paris 2003, modèle similaire reproduit pp.40-56.
- "Eileen Gray", Philippe Garner, Éditions Taschen, Cologne 2006, modèle similaire reproduit p.65.

Salon de Madame et Monsieur Bob Walker, Paris, 1977.

La puissance de l'art d'Eileen Gray tend à faire ressentir ce qui ne paraît pas. Cette bibliothèque est une œuvre mystérieuse, conçue avec une ingéniosité remarquable.
La structure élégante prend forme par sa convexité, et s'apparente aux « ailes d'avion » dont parle la Duchesse de Clermont-Tonnerre.
Les lignes s'élancent avec grâce, par de fines rainures incisées de sabi, apportant une dimension et une profondeur, où les différences de couleurs et de textures allègent l'ensemble.

Il s'agit d'une pièce singulière qui malgré son allure imposante révèle une subtile délicatesse. Cette œuvre « magique », troublante et délicate est un modèle semblable à la bibliothèque acquisse par le collectionneur Bob Walker.

© D.R.

© D.R.

271

EILEEN GRAY (1878 - 1976)
Bibliothèque
Vers 1918-1920

Laque d'origine

De forme convexe, structure extérieure en laque brun foncé sculptée de rainures galbées, incisées de sabi de couleur créme.
Composée de trois compartiments, aménagés de six étagères réglables en hauteur, le tout en laque brun clair, reposant sur huit larges pieds de forme tronconique.

H_84,7 cm L_320 cm P_34,5 cm

2 000 000 / 3 000 000 €

Il sera remis à l'acquéreur un passeport de libre circulation délivré par la Direction des Musées de France.

Provenance : Collection Privée, France
Acquis par la famille de l'actuel propriétaire à la fin des années 1920.

Bibliographie :
- "The Lacquer work of Eileen Gray and Jean Dunand", Philippe Garner, The Connoisseur, n°735, Mai 1973, p.3-11.
- "Eileen Gray Architect / Designer", Peter Adam, Éditions Abrams, New York 1987, modèle similaire reproduit p.103.
- "Eileen Gray", Philippe Garner, Éditions Taschen, Cologne 2006, modèle similaire reproduit p.65.
- "Eileen Gray Designer", J. Stewart Johnson, pour le MOMA en 1979, modèle similaire reproduit p.20.

« Chambre-boudoir Monte-Carlo », exposé au Salon des artistes décorateurs, Paris, 1923.

Ce guéridon diffère du modèle ayant appartenu à Damia, tant par ses dimensions que par les matières qui le composent. En vue des photographies, nous pouvons supposer qu'il s'agit du modèle présenté dans la « chambre-boudoir » au Salon d'automne de 1923.
Le plateau circulaire laqué brun foncé, est sculpté sur deux niveaux, allégeant son épaisseur. Il repose sur un socle recouvert d'ébène de Macassar, au décrochement qui libère la structure.

L'ensemble exprime une ambivalence par l'horizontalité du plateau opposée à la verticalité du socle accentuée par les veines de l'ébène.
Ainsi, nous sommes face à une œuvre qui correspond plus caractéristiquement au style Art Déco de l'époque.

© Courtesy Archives Gilles Peyroulet, Paris

© Courtesy Archives Gilles Peyroulet, Paris

272

EILEEN GRAY (1878 - 1976)
Guéridon
Vers 1918-1920

Laque d'origine

Plateau de forme circulaire à gradin, en laque brun foncé reposant sur un piètement octogonal à décrochement, en Chêne massif plaqué d'Ebène de Macassar, à réception en doucine.

H_41 cm D_73 cm

500 000 / 700 000 €

Il sera remis à l'acquéreur un passeport de libre circulation délivré par la Direction des Musées de France.

Provenance : Collection privée, France
Acquis par la famille de l'actuel propriétaire à la fin des années 1920.

Bibliographie :
- "Eileen Gray", J. Badovici / J. Wils, Wendingen n° 6, Amsterdam, 1924
- "Eileen Gray Architect / Designer", Peter Adam, Éditions Abrams, New York 1987, modèle similaire reproduit pp.51-132.
- "Eileen Gray", Caroline Constant, Éditions Phaidon, Paris 2003, modèle similaire reproduit p.50.
- "Eileen Gray", Philippe Garner, Éditions Taschen, Cologne 2006, modèle similaire reproduit pp.46-47-73.
- "Eileen Gray Designer", J. Stewart Johnson, pour le MOMA en 1979, modèle similaire reproduit pp.32-33.

Bureau et banquette conçus pour le Salon des artistes décorateurs en 1923.

Cette banquette acquiert sa force grâce aux choix des couleurs de laque en particulier.
On connaît plusieurs variantes de ce modèle, notamment celui exposé au Salon d'automne de 1923.
Cette œuvre témoigne de l'importance de la pureté artistique d'Eileen Gray.

La complexité superflue des ornementations est bannie au profit de la qualité simple et harmonieuse de la forme. La laque corail contraste avec les tranches de laque noire nuagée de pourpre, illusionnant le regard.
La structure devient légère et s'intègre dans le décor, sans prétention, dans une forme mouvante qui se stabilise par l'assise de cuir.

© D.R.

© Courtesy Archives Gilles Peyroulet, Paris

273

EILEEN GRAY (1878 - 1976)
Banquette
Vers 1920

Laque d'origine

De forme curule en laque Corail, chants en laque noir et nuages de pourpre. Assise en cuir de couleur jaune-orangée.
Piètement bandeau à léger décrochement.

H_47 cm L_95,4 cm P_31,5 cm

600 000 / 800 000 €

Il sera remis à l'acquéreur un passeport de libre circulation délivré par la Direction des Musées de France.

Provenance : Collection privée, France
Acquis par la famille de l'actuel propriétaire à la fin des années 1920.

Bibliographie :
- "Eileen Gray Architect / Designer", Peter Adam, Éditions Abrams, New York 1987, modèle similaire reproduit pp.122-127-132.
- "Eileen Gray", François Baudot, Éditions Thames and Hudson, Londres 1998, modèle similaire reproduit p.21.
- "Eileen Gray", Caroline Constant, Éditions Phaidon, Paris 2003, modèle similaire reproduit p.50.
- "Eileen Gray", Philippe Garner, Éditions Taschen, Cologne 2006, modèle similaire reproduit pp.47-99.
- "Eileen Gray Designer", J. Stewart Johnson, pour le MOMA en 1979, modèle similaire reproduit p.34.

BIBLIOGRAPHIE

Badovici Jean, « Eileen Gray », l'architecture vivante (hiver 1924), p.27-28 et pl. 36.

Badovici Jean, Intérieurs français, Édition Albert Morancé, Paris, 1925, pl.8.

Wendigen 6, n°6 (1924), p.5,10,11,16,18.

Caroline Constant « Eileen Gray » Édition Phaidon.

Peter Adam «Eileen Gray » Architect /Designer, Édition revised.

Philippe Garner « Eileen Gray », Édition Taschen.

Francois Baudot, « Eileen Gray » Édition Thames and Hudson.

Philippe Garner The Lacquer work of Eileen Gray and Jean Dunand.
The Connoisseur, n° 735, Mai 1973, p. 3-11

Eveline Schlumberger « Eileen Gray ». meubles 1925.Connaissance des Arts, n° 258,
Août 1973, p. 72-81.

Brigitte Loye, préface de Michel Raynaud « Eileen Gray : 1879-1976 : Architecture-Design »
Édition Analeph, J. P. Viguier, 1984.

Galerie Jacques Devos, catalogue d'exposition « Pierre-Emile Legrain 1889-1929 »,
Aux sources du XXe siècle, 1996.

La Duchesse de Clermont-Tonnerre, « Feuillets d'Art ».

REMERCIEMENTS

Amélie Sieffert pour ses recherches iconographiques et bibliographiques,
la rédaction des textes techniques et historiques sur la vie et l'art d'Eileen Gray.

Gilles Peyroulet, nous ayant permis de reproduire certaines de ses archives.

CONDITIONS DE VENTE

La vente sera faite au comptant et conduite en euros (€). Les acquéreurs paieront en sus des enchères les frais suivants : Jusqu'à 500 000 €, 24 % TTC [1] et au-delà de 500 000 €, 19 % TTC [1]. Ce montant étant calculé par lot et par tranche. Le règlement des achats, ainsi que celui d'éventuelles taxes s'y appliquant, pourra être effectué en euros à : Pierre Bergé & associés (Belgique). Banque : I.N.G.-Rue du Trône, 1 B-1 000 Bruxelles-N°compte : 310-0503145-92-IBAN : BE12 3100 5031 4592-SWIFT : BBRU BE BB
Pour les lots dont le vendeur est non-résident (lots signalés par ■ ou par ■) l'adjudicataire paiera une TVA de 21% (lots signalés par ■) ou de 6% (lots signalés par ■) en sus de l'adjudication, plus les frais légaux. Le montant de cette TVA sera remboursé sur présentation de la preuve d'exportation hors CEE, dans un délai maximum d'un mois). La TVA de 21% sur les lots marqués d'un ▼ sera récupérable pour les assujettis à la TVA et pour les achats à l'exportation sur présentation de la preuve d'exportation. Pour les oeuvres sur lesquelles le droit de suite sera applicable, l'acquéreur devra payer en sus de l'adjudication et des frais légaux 4% supplémentaires [2]. Pour tout renseignement concernant les oeuvres assujetties au droit de suite, il sera possible à l'acquéreur de se renseigner auprès de Pierre Bergé & associés Belgique avant la vente.

CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les ventes aux enchères organisées par Pierre Bergé & Associés (Belgique)-Salle des Beaux-Arts.
La participation aux enchères implique l'acceptation inconditionnelle de ces conditions.

ENCHÈRES

Les enchères suivent l'ordre des numéros du catalogue. Pierre Bergé & Associés (Belgique)-Salle des Beaux-Arts se réserve de fixer l'ordre de progression des enchères et les enchérisseurs s'engagent à s'y conformer. Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire. En cas de contestation ou d'erreur d'adjudication, le lot sera recrié. L'huissier de justice ou le notaire instrumentant tranchera souverainement toute difficulté pouvant survenir au sujet des enchères pendant la vente.

ORDRE D'ACHAT ET ENCHÈRE PAR TELEPHONE

Tout enchérisseur qui souhaite faire une offre d'achat par écrit ou enchérir par téléphone peut utiliser le formulaire prévu à cet effet en fin du catalogue de vente. Ce formulaire doit parvenir à Pierre Bergé & Associés (Belgique)-Salle des Beaux-Arts au plus tard deux jours avant la vente, accompagné des coordonnées bancaires de l'enchérisseur. Les enchères par téléphone sont un service gracieux rendu aux clients qui ne peuvent se déplacer. En aucun cas Pierre Bergé & associés (Belgique)-Salle des Beaux-Arts ne pourra être tenue responsable d'un problème de liaison téléphonique.

RISQUES ET PROPRIETE.

Les risques passent sur la tête de l'acquéreur dès l'adjudication. En cas de paiement par chèque ou par virement, la délivrance des objets pourra être différée jusqu'à l'encaissement complet du prix, l'acquéreur ne devenant propriétaire qu'au moment de cet encaissement. L'acquéreur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions. Pierre Bergé & Associés (Belgique)-Salle des Beaux-Arts décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir et ceci dès l'acquisition prononcée.

RETRAIT DES ACHATS

Toutes formalités et transports restent à charge exclusive de l'acquéreur. En cas d'exportation hors de l'Union européenne, l'acquéreur s'engage à supporter les conséquences financières qui pourraient résulter pour Pierre Bergé & Associés (Belgique)-Salle des Beaux-Arts de cette exportation. Il s'engage par ailleurs, soit à faire exclusivement appel à un transporteur agréé par Pierre Bergé & Associés (Belgique)-Salle des Beaux-Arts, [soit à remettre en garantie un chèque bancaire] couvrant la TVA qui pourrait être réclamée à Pierre Bergé & Associés (Belgique)-Salle des Beaux-Arts au cas où les documents d'exportation ne lui seraient pas remis par l'acquéreur. L'acquéreur est tenu de prendre livraison des lots lui ayant été adjugés dans les 3 jours ouvrables qui suivent la vacation. Passé ce délai, Pierre Bergé & Associés (Belgique)-Salle des Beaux-Arts se réserve le droit, sans mise en demeure préalable, de faire transférer les lots payés et non retirés en garde-meubles aux frais, risques et périls de l'acheteur. Après 3 mois, ces lots pourront être vendus sans mise en demeure préalable pour apurer les frais à charge de l'acheteur ; dans ce cas, le prix de revente sera versé au nom de l'acheteur à la Caisse des dépôts et consignation, sous déduction des frais à charge de l'acheteur, des frais de revente et de la différence de prix éventuelle.

RETARD DE PAIEMENT

Toute somme non payée 30 jours après l'adjudication porte intérêt de retard de plein droit et sans mise en demeure préalable au taux de 1% par mois. En outre, en cas de non-paiement à l'échéance, les montants dus sont majorés de plein droit d'une indemnité forfaitaire de 15%. Sans préjudice des poursuites en payement à charge de l'acheteur défaillant, les lots impayés dans les 3 jours ouvrables qui suivent la vacation pourront être remis en adjudication sur folle enchère sans mise en demeure préalable; dans ce cas, l'acheteur défaillant sera tenu de payer la différence de prix éventuelle ainsi que tous frais et débours relatifs aux ventes nécessités pour pouvoir adjuger à nouveau le lot et ne pourra réclamer l'excédent s'il y en a.

RESPONSABILITE

Les indications figurant dans les catalogues, annonces, brochures ou tous autres écrits émanant de Pierre Bergé & Associés (Belgique)-Salle des Beaux-Arts, doivent être considérées comme de simples indications qui n'engagent en aucun cas sa responsabilité. Celle-ci ne garantit ni l'exactitude d'une déclaration relative à l'auteur, ni l'origine, la date, l'âge, l'attribution, la provenance, le poids ou l'état matériel du lot. Aucun employé n'est autorisé à donner des garanties à cet égard. En conséquence, les acheteurs doivent s'assurer eux-mêmes, avant la vente, de la nature des lots et de leur état matériel.
Des renseignements détaillés sur l'état des lots décrits par les experts et la maison de vente sont à la disposition des acheteurs qui en feront la demande.
L'état de marche des pendules et l'état des mécanismes ne sont pas garantis.

RECLAMATIONS

Toute réclamation doit, à peine de déchéance, parvenir à Pierre Bergé & Associés (Belgique)-Salle des Beaux-Arts par lettre recommandée dans les 10 jours du retrait de l'objet. Toutefois, pour les ventes soumises à l'article 1649quater du Code civil, le vendeur répond vis-à-vis du consommateur de tout défaut de conformité qui existe lors de la délivrance du bien et qui apparaît dans un délai d'un an à compter de celle-ci, l'acquéreur étant tenu, à peine de déchéance, d'informer le vendeur de l'existence d'un défaut de conformité dans un délai de deux mois à compter du jour où l'acquéreur a constaté le défaut.

COMPETENCE ET LOI APPLICABLE

Les adjudications, y compris le déroulement des enchères, sont soumises au droit belge. Tout litige relatif à leur validité, leur interprétation, leur exécution ou leur dissolution sera de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement de Bruxelles.

(1) le montant total à payer doit être considéré comme un montant TTC
(2) Le droit de suite est calculé sur le prix de vente hors taxe pour autant que celui-ci atteigne au minimum 2 000 €
Il se calcule de la manière suivante : 4 % pour la tranche du prix de vente jusqu'à 50 000 € / 3 % pour la tranche du prix de vente comprise entre 50 000,01€ et 200 000 € / 1 % pour la tranche du prix de vente comprise entre 200 000,01 et 350 000 € / 0,5 % pour la tranche du prix de vente comprise entre 350 000,01 € et 500 000 € / 0.25 % pour la tranche du prix de vente dépassant 500 000,01€ / Toutefois le montant total du droit ne peut dépasser 12 500 € par oeuvre.

ALGEMENE VERKOOPVOORWAARDEN

De verkoop geschiedt in principe contant en zal altijd in euro (€) geroepen worden. De kopers betalen de toeslagprijs vermeerderd met 24 % wettelijke kosten met inbegrip van alle taksen [1] voor elke toeslag tot en minder dan 500 000 € en boven de 500.000 € 19 % wettelijke kosten met inbegrip van alle taksen [1]. Dit bedrag wordt per lot en per schijf berekend. De aankopen, evenals de mogelijke bijhorende taksen dienen in euro betaald worden bij Pierre Bergé & associés (België). Bank : I.N.G.-Troonstraat 1 B-1 000 Brussel-Rekeningnummer : 310-0503145-92-IBAN : BE12 3100 5031 4592-SWIFT : BBRU BE BB
Voor de loten waarvan de verkoper niet in de EEG verblijft worden de loten gemerkt met ■ of met ■ zal de koper boven op de wettelijke kosten een BTW van 21 % betalen voor de loten gemerkt met ■ of 6 % voor de loten gemerkt met ■ De BTW wordt terug gestort op voorlegging van de exportdocumenten buiten de EEG binnen maximaal een maand. De BTW van 21 % berekend op de loten gemerkt met ▼ kan teruggevorderd worden door de personen onderworpen aan de BTW en voor de aankopen voor uitvoer mits voorlegging van de uitvoerdocumenten.
Voor werken onderhevig aan het volgrecht zal de verkoper een volgrecht van 4 % op de toeslagprijs moeten betalen naast de toeslagprijs en wettelijke kosten [2].
Voor elke inlichting over kunstwerken met volgrecht zal het de koper mogelijk zijn inlichtingen in te winnen voor de veiling bij Pierre Bergé & Associés.

TOEPASSINGSGEBIED

Deze algemene voorwaarden zijn van toepassing op alle veilingen die door Pierre Bergé & Associés (Belgique)-Salle des Beaux-Arts worden georganiseerd. Deelname aan de veilingen houdt in dat deze voorwaarden onvoorwaardelijk worden aanvaard.

OPBIEDINGEN

Voor de opbiedingen wordt de volgorde van de nummers in de catalogus gevolgd. Pierre Bergé & Associés (Belgique)-Salle des Beaux-Arts behoudt zich het recht voor om de volgorde van de opbiedingen te bepalen en de bieders verbinden zich ertoe zich daaraan te houden. Het voorwerp zal aan de meestbiedende worden toegewezen. In geval van betwisting van of vergissing bij de toewijzing zal het lot opnieuw worden geveild. De instrumenterende gerechtsdeurwaarder of notaris zal soeverein beslissen over elke moeilijkheid die zich tijdens de verkoop met betrekking tot de opbiedingen kan voordoen.

KOOPORDER EN TELEFONISCH BIEDEN

Elke bieder die een schriftelijk kooporder wil plaatsen of telefonisch wil bieden, kan het daartoe voorziene formulier gebruiken dat zich achteraan in de catalogus bevindt. Dit formulier moet door Pierre Bergé & Associés (Belgique)-Salle des Beaux-Arts ontvangen zijn uiterlijk twee dagen voor de verkoop, vergezeld van de bankgegevens van de bieder. De mogelijkheid om telefonisch te bieden is een gratis dienstverlening die wordt aangeboden aan cliënten die zich niet kunnen verplaatsen. Pierre Bergé & Associés (Belgique)-Salle des Beaux-Arts kan in geen geval aansprakelijk worden gesteld in geval van een probleem met de telefoonverbinding.

RISICO'S EN EIGENDOM

De risico's gaan bij de toewijzing over op de koper. In geval van betaling per cheque of per overschrijving, kan de levering van de voorwerpen worden uitgesteld tot na de volledige inning van de aankoopprijs, zodat de koper slechts eigenaar wordt op het ogenbik van deze inning. De koper zal zelf verantwoordelijk zijn om de door hem gekochte voorwerpen te laten verzekeren. Pierre Bergé & Associés (Belgique)-Salle des Beaux-Arts wijst elke aansprakelijkheid af met betrekking tot de schade die het voorwerp zou kunnen oplopen en dit vanaf het ogenblik dat de aankoop is uitgesproken.

AFHALING VAN DE AANKOPEN

Alle formaliteiten en transport zijn uitsluitend ten laste van de koper. In geval van export naar een land buiten de Europese Unie, verbindt de koper zich ertoe de financiële gevolgen te dragen die voor Pierre Bergé & Associés (Belgique)-Salle des Beaux-Arts uit deze export zouden kunnen voortvloeien. Bovendien verbindt hij zich ertoe om hetzij uitsluitend een beroep te doen op een transporteur die door Pierre Bergé & Associés (Belgique)-Salle des Beaux-Arts is goedgekeurd, [hetzij als waarborg een bankcheque te overhandigen] die de btw dekt die van Pierre Bergé & Associés (Belgique)-Salle des Beaux-Arts zou kunnen worden geëist indien de uitvoerdocumenten haar door de koper niet zouden zijn overhandigd]. De koper is ertoe gehouden om de loten die aan hem werden toegewezen in ontvangst te nemen binnen de drie werkdagen na de veiling. Na het verstrijken van deze termijn behoudt Pierre Bergé & Associés (Belgique)-Salle des Beaux-Arts zich het recht voor om-zonder voorafgaande ingebrekestelling-de betaalde en niet afgehaalde loten op kosten en risico van de koper naar de bewaarplaats te laten overbrengen. Na afloop van 3 maanden kunnen deze loten zonder voorafgaande ingebrekestelling worden verkocht om de kosten ten laste van de koper aan te zuiveren. In dit geval zal de prijs van de wederverkoop op naam van de koper worden gestort op de Deposito-en Consignatiekas na aftrek van de kosten ten laste van de koper, de kosten van de wederverkoop en het eventuele prijsverschil.

BETALINGSACHTERSTAND

Elke som die 30 dagen na de toewijzing nog altijd niet betaald is, zal van rechtswege en zonder voorafgaande ingebrekestelling verwijlinteresten met zich meebrengen ten belope van 1% per maand. Bij niet-betaling op de vervaldag zullen de verschuldigde bedragen bovendien van rechtswege worden vermeerderd met een forfaitaire schadeloosstelling van 15%. Onverminderd de vordering tot betaling ten laste van de in gebreke blijvende koper zullen de loten die binnen de 3 dagen na de veiling niet zijn betaald zonder voorafgaande ingebrekestelling ter herveiling wegens rouwkoop kunnen worden aangeboden. In dit geval zal de in gebreke blijvende koper gehouden zijn om het eventuele prijsverschil te betalen alsook alle kosten en voorschotten met betrekking tot de verkopen die noodzakelijk zijn om het lot opnieuw te kunnen toewijzen en zal hij het eventuele overschot niet kunnen opeisen.

AANSPRAKELIJKHEID

De aanduidingen vermeld in de catalogi, aankondigingen, brochures of alle andere geschriften uitgaande van Pierre Bergé & Associés (Belgique)-Salle des Beaux-Arts dienen gewoon als aanwijzingen te worden beschouwd waarvoor de veilingzaal geenszins aansprakelijk kan worden gesteld.
De veilingzaal garandeert noch de juistheid van een verklaring met betrekking tot de auteur, noch de oorsprong, de datum, de ouderdom, de toewijzing, de herkomst, het gewicht of de materiële staat van het lot. Geen enkele aangestelde is bevoegd om hieromtrent enige waarborg te geven. Bijgevolg dienen de kopers zich voor de verkoop zelf te vergewissen van de aard van de loten en van hun materiële staat.
Gedetailleerde inlichtingen betreffende de staat der door de experten en veilinghuis beschreven loten liggen ter beschikking van de kopers op aanvraag.
Het functioneren en de staat van het mechanische gedeelte der pendules is niet gewaarborgd.

KLACHTEN

Elke klacht moet op straffe van onontvankelijkheid bij Pierre Bergé & Associés (Belgique)-Salle des Beaux-Arts per aangetekende brief worden ingediend binnen de 10 dagen na afhaling van het voorwerp.Voor de verkopen die onderworpen zijn aan artikel 1649 quater van het Burgerlijk Wetboek is de verkoper echter jegens de consument aansprakelijk voor elk gebrek aan overeenstemming dat bestaat bij de levering van de goederen en dat zich manifesteert binnen een termijn van één jaar te rekenen vanaf voornoemde levering, waarbij de koper gehouden is om de verkoper op straffe van onontvankelijkheid op de hoogte te brengen van het gebrek aan overeenstemming binnen een termijn van twee maanden vanaf de dag waarop de koper het gebrek heeft vastgesteld.

BEVOEGDHEID EN TOEPASSELIJK RECHT

De toewijzingen, met inbegrip van het verloop van de veilingen, zijn onderworpen aan het Belgische recht. Elk geschil met betrekking tot hun geldigheid, hun uitlegging, hun uitvoering of hun ontbinding zal uitsluitend onder de bevoegdheid van de rechtbanken van het arrondissement Brussel vallen.

(1) het totaal te betalen bedrag wordt beschouwd als bedrag alle kosten inbegrepen
(2) algemene verkoopvoorwaarden (FR)

CONDITIONS OF SALES

The auction will be conducted in Euros (€). No delay will be allowed concerning payment. As well as the hammer price, buyers will pay the following premium up to 500 000 €, 24% [1] inclusive of tax, above 500 000 €, 19% [1] inclusive of tax. This calculation will be applied to each lot separately. Payments and taxes may be paid in Euros (€) at : Pierre Bergé & associés (Belgique). Banque : I.N.G.-Rue du Trône, 1-B-1 000 Bruxelles-N° compte : 310 - 0503145 - 92
IBAN : BE12 3100 5031 4592-SWIFT : BBRU BE BB
For works to which Artist's Resale Rights are applicable, the successful bidder will pay a 4 percent supplement to total sale price and legal costs.
For all information concerning which works are subject to Artist's Resale Rights, potential buyers may contact Pierre Bergé & Associés before the auction.
For lots whose seller is a non-resident (lots signalled by a ■), the successful bidder will pay VAT of 6% on top of the total sale price, plus legal costs.
This VAT will be reimbursed upon presentation of proof of export outside the EU, within a maximum delay of one month.
For lots sold by non-resident (lots marked by a or a ■ or a ■) the buyer will pay a 21% VAT (lot marked by a ■) or a 6% VAT (lot marked by a ■) on the hammer price plus the premium. The buyer will be refunded of this VAT when he will be presenting our cashier with proof of export out of EEC.
The 21 % VAT on lots marked by a ▼ will be reimbursed, for persons liable for VAT and for purchases to be exported, upon presentation of proof of export.

AREA OF APPLICATION

The present general conditions apply to all sales organised by Pierre Bergé & Associés (Belgium) - Salle des Beaux-Arts. Participation in the sale implies the acceptance of these conditions.

BIDS

Bidding order will be in accordance with the lot numbers of the catalogue. Pierre Bergé & Associés (Belgium) - Salle des Beaux-Arts reserve the right to set the order of the progression of the lots, and bidders are required to conform to this. The highest and last bid shall be the buyer. In case of dispute or mistake over highest bid, the lot shall be put up for sale again. The auctioneer and huissier judiciaire have the right to make the final decision concerning all difficulty arising during bidding at the auction.

WRITT EN BIDS AND TELEPHONE BIDS

Anyone wishing to make a bid in writing or a telephone bid should use the form included at the end of the catalogue. This should be received by Pierre Bergé & Associés (Belgium) - Salle des Beaux-Arts no later than two days before the auction accompanied by the bidder's bank details. Telephone bidding is a free service designed for clients who are unable to be present at the auction. Pierre Bergé & Associés (Belgium) - Salle des Beaux-Arts cannot be held responsible for any problem due to technical difficulties.

RISKS AND OWNERSHIP

Responsibilities pass to the buyer as soon as the bid is successful. In case of payment by cheque or money transfer, lots may not be withdrawn until the totality of the money has been received on the account, the buyer only becoming owner when this has happened. Pierre Bergé & Associés (Belgium) - Salle des Beaux-Arts decline all responsibility for any damage to the object after the sale has been made.

COLLECTION OF PURCHASES

All formalities concerning transport are the exclusive responsibility of the buyer. In case of exporting outside the European Union, the buyer is committed to accept the financial consequences to Pierre Bergé & Associés (Belgium) - Salle des Beaux-Arts for that exportation. The buyer is also committed to use either a carrier approved by Pierre Bergé & Associés (Belgium) - Salle des Beaux-Arts, or to deposit a cheque covering the eventual VAT costs which may demanded of Pierre Bergé & Associés (Belgium) - Salle des Beaux-Arts in the case of the export documents not being supplied by the buyer. The buyer must take delivery of the lot within three working days after the auction. After that delay, Pierre Bergé & Associés (Belgium) - Salle des Beaux-Arts reserve the right, without prior notice, to transfer paid-for lots that have not collected to storage at the cost, risk and perils of the buyer. After 3 months, these lots may be sold without prior notice in order to write off the costs that the buyer is responsible for. In this case, the resale price will be deposited at a deposit and consignment office in the name of the buyer, after deductions for buyer's costs, reselling costs, and the difference in price.

DELAY IN PAYMENT

All sums not paid 30 days after the auction will be subject to charge without prior notice of 1% per month. Furthermore, in the case of non-payment at settling date, the amount due will be increased in full right by 15%. Without prejudice to proceedings for payment at the charge of the buyer, lots unpaid after 3 working days may be put into auction again without reserve without prior notice; in which case, the defaulting buyer will be held responsible for paying the difference between the new price, as well as all costs and outlays relative to having to put the lot back into auction, and cannot claim any excess if there is any.

RESPONSIBILITY

The indications appearing on the catalogues, advertisements, brochures and any other written material produced by Pierre Bergé & Associés (Belgium) - Salle des Beaux-Arts should be considered as simple indications, and are not binding in any case. They do not guarantee the exactitude of a declaration relative to the author, origin, date, age, attribution, provenance, weight or material state of the lot. No employee is authorised to give such guarantees. Consequently buyers must verify for themselves the nature and material state of the lots. Detailed information on the condition of the lots described by the experts and the auction house is available to buyers who request it. The working condition of the pendulums and the condition of the mechanisms is not guaranteed.

DISPUTES

Any disputes must reach Pierre Bergé & associés (Belgium) - Salle des Beaux-Arts by recorded delivery not later than 10 days after the retrieval of the object, or cannot be considered. In any case, for sales subject to article 1649 quater of the Belgian Code Civil, the seller answers to the consumer for any fault of conformity that exists when the good is delivered or which appears within a delay of one year of this date; the buyer must inform the seller of the existence of a fault of conformity within a delay of two months of noticing the fault.

JURISDICTION AND LAW

The auctions, including the auctioning process, are subject to Belgian law. All dispute concerning their validity, their interpretation, their execution or their dissolution will be the exclusive competence of the courts of Brussels.

(1) The global amount to be paid has to be considered as an amount inclusive of tax.

© Pierre Bergé & associés // © photographies Stéphane Briolant - Art Digital Studio. Imprimé par l'Imprimerie Nouvelle en mai 2009.

Pierre Bergé & associés
Société de Ventes Volontaires_agrément n°2002-128 du 04.04.02
12, rue Drouot 75009 Paris
T. +33 (0)1 49 49 90 00 **F.** +33 (0)1 49 49 90 01

Pierre Bergé & associés - Belgique
Grand Sablon 40 Grote Zavel Bruxelles B-1000 Brussel
T. +32 (0)2 504 80 30 **F.** +32 (0)2 513 21 65

Pierre Bergé & associés - Suisse
11, rue du général Dufour CH-1204 Genève
T. +41 22 737 21 00 **F.** +41 22 737 21 01

www.pba-auctions.com